

Conseil communal de Bottens

Comptes et gestion 2016 Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion composée de Messieurs Christian Noverraz, président, Nicolas Fontaine, membre, Michel Allaz, membre suppléant et Madame Brigitte Caboussat rapporteur, s'est réunie à 9 reprises afin d'exécuter le mandat que lui a confié le Conseil communal, ceci en vertu des articles 94 et ss de son règlement.

1) Préambule

Après quelques années de tergiversations, la Municipalité a pris l'engagement de permettre à la Commission de gestion de prendre connaissance des procès-verbaux des séances de la Municipalité par le biais d'extraits basés sur un index des sujets.

Pour la troisième année consécutive, la Commission de gestion a conduit des entretiens individuels avec chaque municipal, à l'exception de Madame Patricia Riva, entrée en fonction le 5 décembre 2016.

Objet ayant couramment attiré l'attention de la Commission de gestion, le site internet de la commune a été intégralement changé et est disponible depuis fin 2016. Il nécessite encore quelques adaptations et compléments afin d'être un vrai outil de communication et de référence pour les citoyens et les conseillers communaux.

2) Dates des séances et travaux menés par la Commission de gestion

La liste des séances et les points abordés figurent en page 9 de ce rapport.

3) Suivi des vœux et remarques émis par la Commission de gestion du précédent rapport

- Consultation des procès-verbaux de la Municipalité

Comme cité en préambule, la nouvelle Municipalité a fourni un index des points abordés lors des séances de l'année. La Commission de gestion a ainsi pu obtenir par ce biais des extraits de séances. La Commission de gestion remercie la Municipalité pour cette décision. Par contre, il apparaît que la Municipalité a renoncé à mettre en place un outil spécifique pour la gestion de ses séances, en particulier pour une raison de coût.

- Agenda 21

Si la Commission Agenda 21 a trouvé un souffle nouveau, il apparaît qu'elle n'est toujours pas intégrée aux projets de la Municipalité. Pour rappel, les objectifs d'un « Agenda 21 » sont d'encourager des projets ou initiatives qui concernent l'environnement, l'économie et le lien social, même si les projets ont un aspect financier.

- *Préavis de la Municipalité*
La Municipalité s'est verbalement engagée à, si nécessaire, recourir à des commissions extra-parlementaires dès lors que des objets complexes ou spécifiques devaient être traités et présentés au Conseil communal. La Municipalité relève également qu'elle se tient à disposition des commissions ad' hoc, nommées par le bureau du Conseil communal, pour apporter tout complément d'information ou participer de manière consultative aux séances de commission. La Municipalité précise qu'à son étonnement, elle n'est pas toujours sollicitée !
- *Nouveaux citoyens*
A notre connaissance, les nouveaux citoyens (jeunes ayant atteint la majorité) n'ont pas été invités à la réception annuelle des nouveaux habitants en septembre 2016. La Commission de gestion avait pris note que ce point serait revu pendant la nouvelle législature, le délai était donc un peu court pour 2016.
- *Directive sur la gestion des déchets : mesure d'accompagnement*
La Municipalité a décidé de quantifier et comptabiliser cette mesure.

4) Suivi des décisions du Conseil communal

En 2016, la Municipalité a présenté 12 préavis. Aucun préavis engageant des dépenses n'a été réalisé. Un seul préavis, voté en 2015, a été mené à bien.

- *Préavis 2015-10, réalisé en 2016*
Mise en conformité des collecteurs EC et EU croisés en Rebaton (parcelle 620)
Budget accordé par le Conseil communal : Fr. 20'000.-, montant dépensé : Fr. 20'300.-

Un certain nombre d'engagements pris par la Municipalité ont été menés à bien. Cette dernière a, par exemple, fait un inventaire des arbres (une centaine) présents sur les terrains communaux (hors des forêts) et un plan de soins a été établi pour chacun d'entre eux.

La sculpture dans le parc de la Maison de commune n'a pas encore été redressée.

Les panneaux de jumelage aux entrées du village ont été remplacés.

5) Analyse des comptes et entretien avec la boursière

La Commission de gestion, mandatée pour le contrôle des comptes, a procédé, par sondage, aux vérifications suivantes.

- Contrôle des comptes et pièces comptables
La revue des pièces comptables et les pointages effectués dans les comptes ont débouché sur plusieurs questions ou demandes de précisions.
- Contrôle des inventaires
 - o Relevé des comptes bancaires
 - o Inventaire des créanciers
 - o Inventaire des débiteurs et procédures pour récupérer les factures en souffrance
 - o Inventaire des biens immobiliers
 - o Inventaire des titres

- Contrôles et explications à propos des points tels que :
 - o Impôts défalqués par ACI
 - o Honoraires du bureau Courdesse & Associés
 - o Analyse des mouvements des fonds de réserve
 - o Contrôle des signatures sur les comptes des instituts financiers
 - o Vacations des Municipaux
 - o Frais à la charge de la commune pour les sociétés sportives et culturelles communales

La Commission de gestion a obtenu de la part de la boursière communale toutes les réponses aux questions posées. La Commission tient à remercier Madame Joanna Bocksberger pour sa disponibilité et son enthousiasme à nous faire partager les aspects comptables et financiers de la commune.

Après un ou deux exercices comptables de réglage, la répartition de la dette et des intérêts payés sont désormais réglés (cf. Rapport de gestion et comptes 2016, page 23).

La Commission de gestion a également pris connaissance du rapport de la Fiduciaire. Dans les recommandations dudit rapport, la Fiduciaire Fiprom SA a constaté plusieurs dépassements budgétaires au compte de fonctionnement. Elle encourage la Municipalité à respecter les articles 10 et 11 des RCC en présentant une demande de crédit complémentaire en temps opportun.

Cette recommandation concerne particulièrement les comptes 3200.314 et 4200.318.

6) Analyse du Rapport de gestion et des comptes

L'exercice 2016 se conclut avec un déficit de Fr. 119'991,81 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 385'748.-. Cette situation légèrement meilleure que prévue est due, encore une fois, à une situation extraordinaire soit :

- L'encaissement d'impôts sur les successions et donations
- L'encaissement de taxes uniques de raccordement liées à la construction de nouvelles habitations
- Solde en notre faveur résultant de la simulation de la péréquation directe 2016
- Coût par habitant inférieur au budget pour l'ASIRE et le SDIS Haut-Talent

Les travaux non encore engagés et les liquidités disponibles ont permis de réduire quelque peu notre dette. La Municipalité a décidé de poursuivre la réduction des dépenses en prenant des mesures dans certains domaines.

La commune n'a aucune marge de manoeuvre pour certaines charges de fonctionnement et doit, comme toutes les autres communes du canton, payer des factures telles que la sécurité sociale, la police, l'ASIRE, etc..

A la lecture du rapport de gestion, la Municipalité doit dans un proche avenir faire face à divers dossiers tels que :

- *Installation d'une UAPE (unité d'accueil pour la petite enfance)*
Avec dans un premier temps un réfectoire pour la rentrée scolaire 2018 puis des locaux d'accueil à l'échéance 2020
- *Mise en séparatif*
Il faut terminer la mise en séparatif des eaux claires et usées

- *Bâtiment communal des Placettes*
Ce bâtiment a besoin d'être entièrement rénové tant à l'extérieur qu'à l'intérieur
- *Bâtiment de la Maison de Commune*
Le toit de ce bâtiment est en mauvais état, l'isolation est déficiente et les locaux du rez-de-chaussée (congélateur) ne sont plus de première fraîcheur
- *Réseau routier*
Bien que le chemin de la Soucettaz et la route de Froideville auront été refaits, plusieurs autres routes devront dans un proche avenir être remises en état selon le plan établi par le bureau Courdesse & Associés

Cette succession de dossiers, dans lesquels il sera nécessaire d'investir, pousse la Commission de gestion à attirer l'attention du Conseil communal sur les décisions qu'il est amené à prendre. Il ne peut pas continuer à avaliser des dépenses sans accepter que ces projets puissent être financés. Ce financement, à moins de recettes extraordinaires, passe par l'impôt.

Le rapport de gestion est fort complet et donne, pour les nouveaux conseillers, une bonne vue des sujets que la Municipalité traite dans le cadre de ses activités.

7) Entretien avec les Municipaux

Les entretiens avec les Municipaux permettent de prendre connaissance des sujets et soucis se présentant dans le cadre de la fonction de Municipal.

Il en ressort que l'actuelle Municipalité, entrée en fonction au 1^{er} juillet 2016 et complétée au début décembre dernier, gère les affaires courantes avec pragmatisme, compétences et envie de bien faire. L'ensemble des tâches est en fait large, varié et nécessite beaucoup d'investissement personnel.

La Commission de gestion a pris connaissance des éléments fournis par chaque Municipal et, hormis deux sujets, n'a pas de remarque à communiquer au Conseil communal.

Sujet 1 : Vacances

La Commission de gestion a constaté des disparités dans la rémunération pour une même activité. Elle rappelle qu'en 2016, une adaptation de la rémunération fixe au détriment des vacances a été votée. Cette adaptation ne s'est pas ressentie dans les comptes 2016 (augmentation de charges par rapport à 2015).

Sujet 2 : Bâtiment du Pressoir (parcelles 26 et 27)

Ce sujet ne pouvait pas échapper aux travaux de la Commission de gestion.

Rappel historique des faits (résumé)

		Montant
Préavis 2008-09	Acquisition de la propriété de Mme Bavaud	200'000.-
Préavis 2009-01	Vente de 350 actions de la Romande Energie pour obtenir des liquidités en vue des travaux	670'000.-
Préavis 2010-07	Sollicitation d'un crédit d'investissement pour les travaux	799'468.-
16.11.2010	Mise à l'enquête publique	
2011-2012	Suite de procédures en cours	
Préavis 2013-04	Refus du préavis autorisant la Municipalité à vendre les parcelles 26 et 27	
15.09.2014	Permis de construire délivré suite au retrait de	

	l'opposition.	
22.02.2016 PV Municipalité, objet 98	Ch. Jaquier, Municipal, rencontre M. Santiago, architecte, pour faire le point de la situation et adapter les normes actuelles.	
09.05.2016 PV Municipalité, objet 273	Devis mis à jour par le Bureau Chevalier SA, soit Fr. 1'020'000.- au lieu de Fr. 800'000.- comme prévu en 2010. La Municipalité rencontre les entreprises pour tenter de faire baisser les prix.	
Préavis 2016-06	Demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment du Pressoir (parcelles 26 et 27) en vue de créer quatre appartements.	240'532.-
18.07.2016 PV Municipalité, objet 437	Par un mail du 18.07.2016, M. Santiago informe la Municipalité du début des travaux. Il demande à la Municipalité d'écrire au plus vite aux voisins pour les avertir du bruit, de la nuisance des travaux et, de souscrire une assurance chantier pour la commune.	
26.09.2016	Ch. Jaquier, Municipal, informe le Conseil de l'arrêt des travaux suite à une opposition.	
03.10.2016 PV Municipalité, objet 616	L'Etude d'avocats d'un voisin remet un courrier suite à la démolition du bâtiment, nous demandant de nous conformer aux dispositions légales. Mettre à l'enquête le projet de reconstruction d'ici au 14 octobre prochain et de ne réaliser aucun travail de reconstruction avant que ce projet ne soit autorisé. La Municipalité contacte son avocat pour savoir quelle décision prendre.	
21.11.2016	Le Syndic informe le Conseil que les travaux sont toujours à l'arrêt.	
12.12.2016	Le Syndic informe le Conseil que les travaux sont toujours à l'arrêt. A ce jour, les dépenses se montent à Fr. 175'000.-, dont Fr. 35'000.- pour les frais juridiques.	

La Commission de gestion a abordé ce sujet avec Christian Jaquier, Municipal et Laurent Imoberdorf, Syndic. Il en ressort les éléments suivants :

- La durée des procédures n'a pas joué en faveur de la Municipalité puisque que le bâtiment s'est fortement dégradé entre son achat (en 2008) et le début des travaux (été 2016)
- Les recourants, qui ont vendu leur maison, avaient fini par abandonner la procédure
- Suite à une discussion avec l'architecte, la Municipalité a pris la décision et la responsabilité de démonter les murs du rez-de-chaussée (apparemment pour des questions de sécurité, ces derniers n'étant pas stables)
- Une modification du projet n'a pas fait l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire. Cette modification correspondait à la création d'une terrasse et un changement pour le 1^{er} étage dès lors construit en ossature bois
- Le blocage des travaux par un voisin est dû au fait que le démontage a engendré une destruction presque complète de certains murs et que celui-ci prétend dès lors que c'est une reconstruction et pas une rénovation. A ce jour, la question de

savoir où se trouve la limite entre rénovation ou construction est sujette à interprétation et n'est pas clairement définie dans la loi selon l'avocat de la commune

- L'ordre de redémarrer les travaux a été donné en accord avec l'avocat de la commune. Il s'agit dès lors de construire dans le respect du projet présenté pour l'obtention du permis de construire.

La Commission de gestion considère que ce dossier prend des proportions démesurées. Si on ne peut décemment pas remettre en cause les procédures de l'opposant (qui était dans son droit), on peut quand même se poser les questions suivantes :

- Pourquoi dès l'obtention du permis de construire, la municipalité n'a pas engagé aussitôt les travaux
- Une modification du projet a été demandée à l'architecte et n'a pas fait l'objet d'une mise à l'enquête publique. Etais-ce judicieux d'envisager une modification du projet qui avait eu temps de difficultés à être autorisé ?
- Concernant les travaux de démolition, la Commission de gestion a posé plusieurs questions, dont par exemple :
 - o Pourquoi le bureau d'architecture mandaté et payé par la commune n'a aucune responsabilité dans la démolition ?
 - o Est-ce qu'un ingénieur en génie-civil a été mandaté par la commune ou par l'architecte avant la démolition pour faire un point de situation sur l'immeuble ?
 - o Comment l'architecte, en tant que responsable technique du chantier, a-t-il appréhendé cette situation et accepté de débiter les travaux ?
 - o Quand l'entreprise mandatée pour les travaux a commencé la démolition, s'est-elle arrêtée tout de suite quand elle a constaté que les murs se délitent ?
 - o Est-ce que la Municipalité a elle-même ordonné les travaux ?

A cette dernière question, la réponse a été oui.

Par contre, la Commission de gestion incite la Municipalité à rapidement prendre langue avec son avocat pour déterminer dans quelle mesure les mandats n'auraient pas une responsabilité quelconque par rapport à la situation qui a prévalu.

Au 12.12.2016, les dépenses engagées se montent à plus de Fr. 375'000.-

8) Visite des biens communaux et discussion générale avec la Municipalité

Les points suivants ont fait l'objet d'une visite.

- *Chemin de la Soucettaz*
D'importants travaux de réfection ont été entrepris. Ils permettront de supporter le trafic lié à l'exploitation de la future compostière de la Rochette. Les dépenses engagées (Fr. 60'457.35) figuraient dans le budget de fonctionnement 2016 – compte 4300.314 / Routes, frais d'entretien.
- *Congélateur communal et locaux adjacents*
Cette facilité est toujours appréciée des Bottanais (voire même d'habitants de villages voisins). La chambre froide et le congélateur sont vétustes et la propreté laisse à désirer. La Municipalité a souscrit une assurance en cas de défaillance dans le but de faire face à d'éventuelles revendications de locataires.

- *Sous-sol du collège des Lionceaux*
Nous avons visité les locaux de l'employé d'exploitation, Monsieur Nik Binggeli. Les machines et l'outillage étaient rangés. Le local est parfaitement entretenu.
- *Arbres de la place de jeux du Ru*
Une partie des grands arbres a été élaguée par Sébastien Longchamp. Les grands pins subiront le même traitement prochainement.

La Commission de gestion tient à féliciter la Municipalité pour le nouvel horaire du Greffe municipal. Elle apprécie également le service à domicile offert aux personnes à mobilité réduite.

9) **Vœux de la Commission de gestion**


Au terme de ses travaux, la Commission de gestion émet les vœux suivants :

- *Site internet*
Dès lors que le nouveau site internet est en fonction depuis 6 mois, la Commission de gestion souhaite que **tous** les tous-ménages soient mis en ligne et y restent, de séparer les informations officielles, des informations liées aux manifestations des sociétés locales. Il serait également utile d'y mettre les procès-verbaux des séances du Conseil communal (après leur approbation, par exemple, au 14 mai 2017, le PV de la séance du 12 décembre 2016 n'est pas disponible). La Commission de gestion propose d'y faire figurer les objets qui seront traités lors du/des prochain(s) conseil(s) avec le titre du préavis et les noms des commissionnaires). Par ailleurs, la Commission de gestion propose de créer un espace privé, réservé aux membres du Conseil communal dans lequel les conseillers pourraient retrouver tous les documents (procès-verbaux, préavis, rapports des commissions, etc.)
- *Nouveaux citoyens*
Déjà cité dans le rapport 2015, la Commission de gestion encourage la Municipalité à associer les jeunes de Bottens à la réception des nouveaux habitants.
- *Bâtiment des Placettes*
La Commission de gestion incite la Municipalité à entreprendre très rapidement quelques travaux, à savoir :
 - Démontage de la cheminée nord avant qu'elle ne s'affaisse
 - Remise en état de la porte d'entrée ouest
 - Remise en état du seuil de l'entrée est
- *Rapport de gestion et comptes*
La Commission souhaite qu'on se contente d'une version allégée, moins descriptive pour les 4 dernières années de la législature. Elle remercie de porter une attention au positionnement du contenu pour en faciliter sa lecture.
- *Bâtiment du Pressoir (parcelles 26 et 27)*
La Commission de gestion attend des réponses aux questions posées au point 7 ci-dessus.

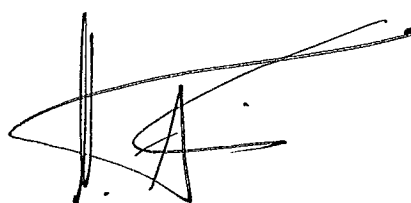
Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

- d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2016
- d'adopter le rapport de gestion 2016
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2016
- de prendre acte des observations et vœux émis par la Commission de gestion
- de donner décharge à ladite Commission pour son mandat

Bottens, le 18 mai 2017

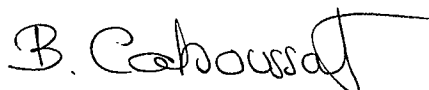


Christian Noverraz, président



Nicolas Fontaine, membre

Michel Allaz, membre suppléant



Brigitte Caboussat, rapporteur

2) Dates des séances et des travaux

- Jeudi 13 déc : Préparation des travaux
- Jeudi 6 avril : Revues des comptes et pièces comptables
- jeudi 13 avril : Revue des préavis
Revue des décisions du Conseil communal
Revue des propositions individuelles
- Jeudi 20 avril : Entretien avec Mme Joanna Boksberger, Boursière communale
- Jeudi 27 avril : Entretien avec M.Christian Jaquier, Municipal
Entretien avec M. Gérard Stettler, Municipal
Objets traités par la Municipalité (extraits des P-V 1^{ère} partie)
- Jeudi 4 mai : Entretien avec Mme Carine Delpierre, Municipale
Entretien avec M. Laurent Imoberdorf
Objets traités par la Municipalité (extraits des P-V 2^{ème} partie)
- Vendredi 5 mai : Visite des biens communaux
- Jeudi 11 mai : Analyse du rapport de gestion de la Municipalité
Rapport de la Commission de gestion (fil rouge)
- Jeudi 18 mai : Commentaires et corrections du rapport de gestion
Signature du rapport

